



LJ SARL LA BON'HEUR VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE BAR AVEC LICENCE IV, RESTAURANT, GLACIER, SALON DE THE  
VENTE DU 08/11/2017

65 avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE  
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mercredi 8 Novembre à 11h heures  
65 avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE

D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE BAR AVEC LICENCE IV, RESTAURANT, GLACIER, SALON DE THE.

Liquidation Judiciaire de la SARL LA BON'HEUR, 65 avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE, immatriculée au registre du commerce de GRENOBLE sous le numéro 533.638.896.  
Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble, en date du 25 Avril 2017.

MISE A PRIX : 15 000€

S'appliquant :

- A) Aux éléments incorporels (nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail, Licence IV) à concurrence de ..... 7.500€
- B) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation) à concurrence de..... 7.500€

## AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Ordonnance du 21 juin 2017. Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite à GRENOBLE (Isère) 9 Bis Rue de New York, en l'Etude de Me Christophe ROUMEZI, Mandataire-Judiciaire, seul habilité à recevoir les oppositions. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé en son Etude, où il peut être consulté. Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires-priseurs judiciaires à Grenoble.

Le propriétaire des murs est la succession SGAMBATTO Michel et Mme SGAMBATTO Usufruitière demeurant : avenue des Pêcheurs à CORENC MONTFLEURY 38240.

Pour tous renseignements complémentaires contact : Monsieur PERRIN Jonathan 06.33.66.76.22

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 10.000 € par chèque certifié à l'ordre de la SCP Jean-Claude ANAF et Associé. Pour le paiement du solde, une garantie bancaire ou chèque certifié sera exigé immédiatement après l'adjudication, à l'acquéreur du fonds de commerce. Règlement comptant frais en sus. A défaut d'adjudicataire pour le fonds de commerce, vente détaillée du matériel.